

RANDONNEES PERMANENTES

BREVET DES 7 VILLES

NOTICE

- 1. Le Brevet des 7 Villes consiste à relier à bicyclette exclusivement les localités de Bertrix, Florenville, Carignan, Mouzon, Sedan, Charleville et Bouillon.*
- 2. Le parcours total devra être au moins de 150 km. Il pourra être plus long mais ne sera homologué que pour la distance précitée.*
- 3. Les sept villes peuvent être reliées soit par un circuit unique, soit par plusieurs circuits reliant toujours au moins deux villes entre elles. Exemples :*
 - a - Bertrix-Bouillon-Charleville-Sedan-Bertrix + Florenville-Carignan-Mouzon-Florenville (donc, en deux jours)*
 - b- Bertrix-Florenville-Bertrix + Carignan-Mouzon-Sedan-Carignan + Bouillon-Charleville-Bouillon (donc, en trois jours)*
- 4. Le Brevet des 7 Villes peut donc s'effectuer en une seule, deux ou trois journées qui peuvent être non consécutives mais ne peuvent s'étaler sur plus d'une saison cyclo (du 01/03 au 31/10).*
- 5. Les itinéraires reliant les villes entre elles sont laissés au choix des participants pour autant que la distance totale minimale soit respectée. Il va de soi que les petites routes et les parcours touristiques sont vivement conseillés*
- 6. Au moment de son inscription, le participant recevra un Carnet de Route destiné à recevoir un "cachet" témoin de son passage dans chacune des localités retenues. Le participant mentionnera également sur ce Carnet de Route les grandes lignes de l'itinéraire choisi.*
- 7. Les "cachets" tenant lieu de contrôles pourront être recueillis dans tout établissement public ou commercial de la ville visitée. Toutefois, pour Charleville, le pointage se fera obligatoirement Place Ducale. Les cyclo-photographes pourront remplacer les "cachets" par une photo identifiant clairement la ville visitée et révélant la présence de leur vélo. Cette photo devra être collée à l'endroit prévu pour recevoir le "cachet"*
- 8. Le participant devra renvoyer son Carnet de Route au responsable dans les meilleurs délais après son dernier parcours. Il recevra ce Carnet dûment homologué en retour et pourra alors commander une photo-souvenir évoquant une des villes visitées (une seule photo par année). Avec la septième et dernière photo de la série, le lauréat recevra un souvenir spécial "Sept fois sept Villes" en hommage à sa fidélité au Brevet des 7 Villes.*
- 9. De par son inscription, le participant s'engage à respecter le Règlement des RANDONNEES PERMANENTES du Cyclo Club Bertrix.*
- 10. Le Cyclo Club Bertrix souhaite une très bonne route à chaque participant et l'incite à faire preuve de prudence tout au long des parcours choisis et tout particulièrement en milieu urbain.*